

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).  
 Pour la Colonie.  
 Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00  
 Union Postale  
 Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

Propriété  
Publique

FERNAND MAZIER  
DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## UN REMÈDE AU MAL

Aujourd'hui que la fabrique est en instances de divorce avec son entrepreneur, c'est à se demander ce que va en penser l'architecte chrétien, décoré de Saint-Sylvestre ? Quoiqu'il en pense et s'il était sur les lieux, il constaterait comme tout le monde qu'il existe deux défauts originaux à l'église construite, défauts que le clergé lui-même déplore, dont il est obligé de convenir. Les défauts des gens et des choses ne nous étonnent guère, c'est chose courante, mais où nous sommes surpris c'est que l'on en attribue la cause au Réveil, sans doute parce que le premier il a osé ouvrir les yeux des gens pour leur dire que pour entrer dans l'église nouvelle il faudrait patauger dans la neige et dans la boue.

Pauvre Réveil, ses meilleures intentions sont calomniées et c'est lui qui est cause de tout. Partant de ce principe de foi, c'est donc le Réveil qui est cause que l'église est enfouie et que les tribunes écrasent la majesté de l'édifice rêvé.

Or le Père Fœtus a bien recommandé, en ses savantes prédications, de réparer le tort causé, à celui même qui en avait été la victime, et non à son voisin qui n'avait pas souffert et qui pourrait spéculer honteusement à la face du Seigneur.

Disons donc que nous sommes prêt à réparer le mal que l'on nous attribue d'avoir causé, soit par sortilèges, enchantements, mauvais sorts, ou autres phénomènes de même genre et inexplicables.

Pour les tribunes, quoique ayant coûté 40 ou 50,000 francs, le remède doit être radical c'est de les supprimer pendant qu'il en est encore temps, l'église sera encore trop grande et plus facile à remplir. Cette disparition permettrait d'élever le dallage de manière à avoir trois ou quatre marches pour entrer dans l'église et une pour pénétrer dans le porche, qui ne se trouverait plus de niveau avec la place en temps ordinaire de pluie.

Le remède nous semble économique, évitant les dépenses de balustrades des tribunes et leur ameublement; quant au dallage, nous le préconisons en bois, parce que c'est généralement à l'église que les gens ont froid aux pieds dans cette immobilité qui constitue à elle seule la vénération des plus saintes personnes.

## PROCÉDÉS CLÉRICAUX

Dans le temps, nous avons dit et soutenu (et il ne nous en coûte pas de le répéter) que le monopole de l'Instruction enseignée par des religieux ou des religieuses avait fait son temps, parce qu'il ne faut pas confondre instruction et religion, ni religion avec religiosité.

Comme tous ceux qui gardent le souvenir des bienfaits, de quelque nature qu'ils soient, nous reconnaissons que frères et sœurs ont certes, en leur temps, fait beaucoup de bien dans le pays et que le grand tort que l'on a eu a été de leur faire jouer un rôle politique, en en faisant des victimes de ci et de ça pour surexciter les passions fictives ou réelles des uns et des autres, et par cela servir certains intérêts. Car en toutes choses, il faut voir les dessous, et ces dessous, quoique l'on dise, ne sont pas de la première propreté, bien que l'on prétende que la fin justifie les moyens.

Depuis quatre ans, la colonie se débat dans une agitation stérile et regrettable, quand, d'un autre côté, elle se meurt commercialement, en paralysant les meilleures volontés pour tout absorber, au grand dam des plus intéressants.

Qui a fait naître cette agitation et cette surexcitation factice ? L'abbé Lé-gasse et les siens. Et pourquoi cette agitation a-t-elle été entretenue ? Pour maintenir la domination uniquement cléricale de cette famille sur notre pays, les uns en absorbant le pouvoir spirituel sur les consciences, les autres en

détenant par tous les moyens le pouvoir civil, qui tous les deux forment un tout constituant ce que l'on appelle l'oppression cléricale, que l'on essaie de travestir à l'aide de trop grossiers subterfuges pour les faire admettre.

Ce que nous avançons avec tant de précision est si peu contestable que des fonctionnaires ont eux-mêmes publiquement proclamé : le gouverneur règne et Lé-gasse gouverne. Nous pourrions dire le lieu, le temps et les personnages qui ont proclamé cette vérité quand elle était dans le plus vif éclat de sa mise en pratique. Pour faire cette déclaration, ces braves fonctionnaires se rendaient compte qu'il était inutile de jouer le double rôle de dire d'une façon et de faire de l'autre : les dupes des belles paroles ne sont pas si faciles à faire que cela.

La construction de l'église a été le mobile de toutes ces émotions cléricales; et des gens, sans penser plus loin que leur nez, se sont passionnés en se flanquant cette idée en tête que leur Dieu ne pouvait être bien vénéré et leur religion bien pratiquée que dans une église en ciment armé, qui s'élèverait de terre comme par enchantement. Ce projet nouveau, épatait de brio et de clinquant avait surtout pour but de flatter l'orgueil déjà très développé de M. l'abbé Lé-gasse, qui aurait à se prévaloir d'avoir édifié une vraie cathédrale, en acclimatant de force ou de gré le ciment armé, malgré les objections de plus compétents que lui, mais il est vrai dépourvus de l'inspiration divine.

Ce tour de force d'avoir pérégriné et surtout d'avoir quêté sans rendre de compte à qui que ce soit, sans même dire où était déposé l'argent, devait bien, un jour ou l'autre, lui valoir quelque faveur imméritée. Ce jour-là est encore à venir et les égoïstes courtisans du personnage n'en ont pas moins vu Saint-Pierre se dépeupler, s'en aller à l'étranger chercher du travail, qui est le gagne-pain de chaque jour.

Avec les gens qui raisonnent sans éclats de voix, nous soutenons que l'église construite en bois aurait prolongé de deux à trois ans le bien-être parmi la classe ouvrière. Quand nous parlons de la classe ouvrière, nous al-

lons préciser : les maçons pour les sou-bassements, les charpentiers pour la grosse charpente, les menuisiers pour le décor et la menuiserie intérieure, les peintres pour la peinture extérieure et intérieure, les ferblantiers pour la couverture métallique du bâtiment, les commerçants pour la fourniture du bois et de la matière première, les forgerons pour le ferrement des portes et des fenêtres.

Au lieu de cette mise en œuvre de tous ces corps de métiers, que s'est-il passé ? Un entrepreneur est venu de France avec ses matériaux et ses ouvriers; et il s'est borné à employer quelques manœuvres et un ou deux entrepreneurs de charrois.

Grosso modo, voilà le chef-d'œuvre de bien-être par le travail que M. l'abbé Légasse a occasionné grâce à son entêtement. Et tout cela s'est fait de la manière la plus irrégulière, comme provenant d'un homme qui se met au-dessus de la loi et qui n'a de compte à rendre à personne.

Et dire qu'il y a eu des gens assez peu sensés pour se lancer tête baissée dans cette voie par esprit de parti, approuvant tout à l'avance, les bêtues, les bêtises et le reste.

Le grand rôle a été tenu par les femmes dites bigotes et ce sont toujours celles-là que l'on met en avant, parce que la femme est plus docile que l'homme pour condescendre à voir des actes de religion en tout ce que l'on voudra. Ainsi, c'était un acte de religion de construire l'église en ciment armé et un sacrilège de demander des comptes à M. l'abbé Légasse sur ses quêtes fructueuses; c'était un acte de religion d'imposer 300,000 francs pour contracter un emprunt de manière à permettre de commettre une folie religieuse que de pauvres diables auraient eu à payer; c'est encore un acte de religion que les enfants de celles qui n'en ont pas ou n'en ont plus soient instruits par des frères et des sœurs, plutôt que par des laïques. A les entendre, les laïques, instituteurs ou institutrices, ce sont des espèces de démoniaques malfaisants, et ces braves gens semblent ne pas se figurer que les laïques c'est eux, c'est la plus grande partie du monde, et que les autres sont l'exception, par leur vie monastique, à la règle générale.

Partant de ce faux principe, M. l'abbé Légasse (qui raffole des manifestations on ne les compte plus) a catéchisé, a surchauffé, à titre de zélatrices, une trentaine de braves femmes qui sont allées de maison en maison imposer leur volonté et leur manière de voir, tout en faisant la cueillette.

Cette manière de procéder, à l'encontre des intérêts des sœurs, est l'œuvre de M. l'abbé Légasse qui a été le préparateur de toute cette mise en scène, dont le but et le seul mobile est de démontrer qu'il se trouve placé à la tête d'une paroisse **extra-cléricale**. Car dans tout ce qui s'est passé, il n'y a rien d'imprévu, tout avait été bien préparé à

l'avance, c'était une 2<sup>me</sup> édition du 13 janvier, quoique moins tapageuse. Nous n'admettons pas cette intrusion au sein de la famille, parce que c'est faire injure au père de famille, c'est susciter l'animosité au sein du ménage qui, s'il a des enfants, doit être laissé libre sans pression de les envoyer suivant ses sentiments et suivant ses moyens. Si petits que l'on soit, chacun doit être assez grand pour savoir ce qu'il a à faire, sans qu'une personne étrangère vienne chez vous, vous donner des conseils que vous ne lui demandez pas et dont vous vous passeriez bien pour plusieurs raisons, dont la première est que chacun est maître chez soi et connaît midi à sa porte.

Comme ces procédés sentent le grotesque, d'autant plus que l'on ne se hasarde pas à faire ces démarches-là chez tout le monde. Pourquoi encore ne pas laisser la religion à l'église, et à quoi bon la mêler à tout et partout ?

Avant de faire de la religion un tremplin électoral ou épiscopal, avant de mener campagne contre l'instruction laïque, qui aura au moins le mérite de stimuler l'émulation des maîtres et des élèves, pourquoi ne pas prêcher d'exemple à l'occasion de cette sévérité de mœurs religieuses ? Pourquoi, oui pourquoi M. l'abbé Légasse n'est-il pas hanté de cette sainte horreur qu'il inspire à ses ouailles pour les mécréants ? Pourquoi, ce n'est un mystère pour personne : lui et son frère ne faisaient-ils pas à Paris compagnie que des francs-maçons, puissants politiques, avec l'appui desquels ils comptaient, avant la séparation, obtenir la crosse et la mitre.

Si la fréquentation de ces sortes de laïques est dangereuse et criminelle pour ses paroissiens, pourquoi ne l'était-elle pas pour M. l'abbé Légasse si fier de leur recommandation.

La réponse est-il besoin de l'énoncer, elle est sur toutes les lèvres : parce que l'intérêt personnel de M. l'abbé Légasse prime tout, passe avant tout, même avant la religion dont il est le ministre.

## NOS PÊCHEURS À TERRE-NEUVE

D'après le correspondant qui nous écrit de Saint-Jean de Terre-Neuve, il paraît que l'entente cordiale ne porte pas encore ses fruits à Terre-Neuve, ou que tout au moins ses effets sont longs à s'y manifester.

Le Parlement de Terre-Neuve, fidèle à ses anciennes habitudes, continue, paraît-il, comme par le passé sa politique agressive vis-à-vie de notre colonie et édicte continuellement de nouvelles réglementations ayant pour but d'éloign

nos pêcheurs de la grande île où ils sont pourtant obligés d'aller de temps à autre pour s'approvisionner de boëtte et autres choses indispensables.

Le *bait-bill*, dont l'abolition aurait dû être la conséquence obligée de l'abandon de nos droits au *French shore*, non seulement existe encore, mais est plus brutalement appliqué que par le passé.

Les mesures les plus vexatoires, les exigences les plus rigoureuses créent sans cesse de nouvelles difficultés à nos malheureux pêcheurs qui se plaignent d'être insuffisamment protégés.

Ainsi, il est défendu de jeter le filet dans les eaux terreneuviennes. On ne peut se servir de certains appâts, dans ces mêmes eaux. Il est défendu aux indigènes de s'engager sur nos goëlettes, qui ne peuvent pour ainsi dire, rien se procurer dans les ports de la grande île, pas même le bois de chauffage, bois qu'il est, du reste, interdit de porter à Saint-Pierre, avec une foule d'autres choses.

On le voit, nous sommes traités à Terre-Neuve par nos amis les Anglais comme des ennemis ne le seraient pas. L'hostilité des autorités locales ne désarme pas et ne tient aucun compte du changement survenu entre nous et la mère-patrie. Il convient de protester avec la plus grande énergie contre cet état de choses intolérable qui ne saurait durer sans grand dommage pour nos pêcheurs, nos armateurs et notre colonie elle-même.

Dans le récent conflit des autorités terreneuviennes avec les Américains, dont elles firent saisir quelques bateaux, l'Angleterre n'hésita pas à faire droit aux réclamations énergiques du gouvernement américain, en reconnaissant que les Terreneuviens avaient violé les traités, outre passé leurs droits, et les obliga non seulement à restituer les navires saisis, mais encore à faire des excuses aux Américains.

Il doit en être de même de nous si les réclamations de nos pêcheurs sont légitimes, ce qui ne fait aucun doute ; il faut que notre gouvernement les transmette au gouvernement anglais en les appuyant vigoureusement. Il est à peu près certain que l'Angleterre reconnaîtra que le maintien de l'entente cordiale n'exige pas la renonciation à tous nos droits, que le régime d'odieuses oppressions et de tracasseries incessantes continué par le Parlement terreneuviens envers nos pêcheurs n'est plus de rai-



et qu'il est indispensable de le remplacer par les relations cordiales et sympathiques, qui doivent exister entre deux nations presque alliées.

E. O.

## Un quai qui s'affaisse

Jeudi dernier vers 3 heures de l'après-midi, la partie ouest du quai de la Roncière — partie réparée il y a deux ans et qui paraissait fort solide — s'est affaissée subitement sur une longueur d'au moins 30 mètres.

L'administrateur et les autorités prévenues aussitôt se sont rendus sur les lieux et n'ont pu que constater les dégâts tout matériels fort heureusement.

Quelles sont les causes de cet accident et à qui en incombe la responsabilité.

Il est bien difficile de se prononcer à première vue, et une enquête sérieuse et impartiale pourra seule fixer les responsabilités, car déjà les racontars vont leur train. C'est la faute de la drague, disent les uns, c'est la faute du capitaine de port, affirment les autres, qui pour favoriser le navire « *Joséphine* » dans son déchargement a commis la maladresse insigne de mettre à cette place, toujours occupée par des goëlettes ou des navires de faible tonnage, un navire du port de « *Joséphine* » (300 tx) et chargé de charbon.

Nous ne voulons pour aujourd'hui que signaler les faits tels qu'ils se sont passés, attendant l'enquête que l'administration ne manquera pas de faire, car il est une chose certaine, ce n'est pas de lui-même que le quai s'est effondré. Depuis le creusage, qui remonte à deux mois, de nombreuses goëlettes ont été amarrées à ce quai, et rien d'anormal ne s'est passé, de plus la prudence la plus élémentaire et la surveillance la moins lucide n'auraient pas — nous voulons le croire du moins — laissé l'entrepreneur de la drague creuser jusqu'au franc du quai.

Dans ces conditions, le travail de la drague ne peut être incriminé. Quant à la responsabilité du capitaine de port, a priori elle pourrait paraître engagée, car lui doit connaître les emplacements bons ou mauvais pour telle ou telle catégorie de navires; et, s'il y a un capi-

taine de port, c'est pour faire autre chose que de s'assurer si les navires ont bien mis le dimanche leur pavillon en tête de mât, et que de tailler des bavettes avec son collaborateur M. le Directeur des Douanes.

Nous reparlerons de cette affaire.

## FAITS DIVERS

Le navire des Oeuvres de mer est arrivé à Saint-Malo mardi dernier.

On sait que ce navire hospitalier emportait un certain nombre de malades, parmi lesquels M. l'abbé Lesgars qui rentre en France pour cause de santé et aussi pour faire place à l'abbé Rocher, dit Bras d'acier.

Depuis quelque temps, on parle aussi du prochain départ pour France de M. l'abbé Légasse, qui serait remplacé dans ses fonctions curiales par l'abbé Rocher, s'il faut en croire que l'abbé Frappart va dans les missions et que l'abbé Bracq entrera dans le clergé du Canada.

Avant l'application de la loi de séparation, ce serait la dislocation du chapitre de la future cathédrale, et certes bien avant que l'édifice ne soit près d'être achevé. C'est le cas de dire, qui trop embrasse mal étreint.

L'administration est en train de faire recouvrir la maison d'école des garçons, on dit qu'elle doit en faire autant de l'ancien ouvroir devenu l'école laïque des filles.

Voilà une preuve flagrante que les municipalités n'ont plus leur raison d'être, puisqu'elles ne peuvent même plus faire face à leurs dépenses obligatoires les plus urgentes.

C'est à se demander pourquoi, à la suite du décès de M. H. Gravé, on a rétabli le poste d'agent-voyer en lui donnant un successeur, si on est obligé de reconnaître qu'il n'y a plus possibilité d'entreprendre de travaux communaux : il ne faut pas de sinécure.

A ce sujet, nous aurions bien d'autres critiques à formuler, mais elles seraient de nature à remettre en évidence des personnalités qui, toujours les mêmes, abusent des meilleures choses.

L'Indépendance, goëlette américain, capitaine Cusick, était en relâche cette

semaine ayant à son bord, dit-on, 1500 quintaux et 2000 à terre. Cette goëlette ferait exception à la mauvaise pêche des goëlettes de Gloucester; elle est commandée par un des meilleurs capitaines de la flotte de pêche américaine, et qui, on le sait, est non seulement originaire de Saint-Pierre, mais marié à une jeune fille de la colonie.

On dit aussi que cette goëlette aurait pour 4000 dollars de boëtte; n'est-ce pas le cas de dire qu'il faut des munitions pour faire la guerre, même à la morue, et que ces munitions coûtent fort cher, quand on veut livrer bataille sans les ménager.

Le Potomac, garde-pêche américain à vapeur, a mouillé sur rade dans la matinée de jeudi dernier, venant de faire une croisière sur les bancs.

On nous assure que le Potomac serait à la recherche d'une goëlette dont on est sans nouvelles depuis trois mois. De plus, ce petit bâtiment viendrait surveiller un essai de pêche de hareng dans nos eaux.

A bord se trouve un inspecteur de chancellerie qui a l'œil joliment américain, pour voir plus qu'on ne croit.

Une clause du contrat de M. Penaud prévoit qu'en aucun cas l'entrepreneur ne pourra avoir recours ni contre l'administration, ni contre la municipalité.

Voilà qui est assez clair pour démontrer que l'entreprise de la construction de l'église est une affaire privée et que l'administration n'a rien à y revoir.

Ce serait fameux que, n'ayant pas voulu lui rendre de compte, on fasse appel à son autorité pour condamner un entrepreneur forcé à cette rupture de contrat par un non-paiement en opposition avec les conventions. Si c'était la première fois, on pourrait peut-être dire qu'il y a surprise, mais tel n'est pas le cas, il y a récidive avec prémeditation bien accentuée.

La goëlette « *Inès* », armateur M. Th. Clément, capitaine Lefèuvre, s'est perdue le 13 courant sur le banquereau à la suite d'une voie d'eau. L'avant-veille, cette goëlette avait éprouvé un gros temps et reçu un coup de mer.

L'équipage a été ramené par le brick-goëlette « *La Cancalaise* », appartenant au même armateur.

Mercredi après-midi, une voiture descendait à fond de train la rue Bisson, le cheval s'étant emballé. Dans cette voiture se trouvait un des jeunes enfants de Dominique qui a été projeté à terre au tournant de la rue Bisson sur le quai; il a eu plus de peur que de mal.

Pendant ce temps-là, le cheval allait s'abattre dans l'impasse Landry-Olivier, brisant un des brancards de la voiture.

Cette semaine, route de Savoyard, une jeune mère de famille s'en venait en ville avec son enfant dans les bras. Elle s'arrête à la villa Deschamps et en découvrant son enfant, on constate qu'il était mort durant le trajet.

Une mère désolée, c'est cette jeune femme de voir ainsi son enfant mourir dans ses bras au cours d'une promenade et sans s'en apercevoir.

Nous prenons part à un tel malheur, qui impressionne autant qu'il inspire la compassion.

La campagne de pêche touche à sa fin, dans quelques jours nous verrons rentrer des goélettes qui, pour une raison ou pour une autre, ne retourneront pas sur les bancs.

Les nouvelles de la pêche sont aussi mauvaises d'un côté que de l'autre. Ce serait moins mauvais au banquereau où les navires sauvent leur temps en boëtant avec des bulots.

Entre les bancs, on y pêche un peu d'encornet et de très forte morue. Le sloop Saint-Paul et la goélette Manche, patron Sénéchal, y ont fait une assez jolie levée, non par le nombre de mille pêchés mais par la grosseur de la morue ayant fourni 40 et 50 quintaux par mille morues, ce qui est très rare dans ces parages où la morue n'est pas beaucoup plus forte qu'au banquereau.

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

#### TIMBRES-POSTE POUR COLLECTION

Achat et vente; envoi de feuillets à choisir sur demande.

Pour renseignements s'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> B. Le Ralec, chez M. Comersey, 317, West 40 Street, New-York

### AVIS

M. G. Jaquet, agent de la Société française du Gramophone, a à vendre des appareils de 45 à 300 francs, munis d'un nouveau diaphragme et d'un nouveau bras acoustique; ainsi que des disques de 3 fr. 50 à 26 fr..

On peut se procurer dès maintenant des aiguilles à 1 fr. la boîte de 200.

### AVIS

Messieurs L. COSTE & C<sup>ie</sup> ont l'honneur d'informer Messieurs les armateurs qu'ils sont les seuls représentants à Saint-Pierre de la marque de peinture métallique

#### «Le Triton»

de la maison Marcel Van Cauwenbergh de Dunkerque.

### AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a à vendre:

Vins fins d'Espagne en gros: Madère, Malaga, Sherry, Porto, Moscatel, Mauzanilla. En caisses de 12 bouteilles et en barils de 16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

### A VENDRE

Cordonnet spécial pour l'installation et le fonctionnement des stores.

S'adresser chez M. BENATRE

### A LOUER

#### Ensemble ou séparément l'habitation Guibert

comprenant magasins, maison d'habitation, boulangerie et prairies.

#### Conditions exceptionnelles.

S'adresser à l'habitation

### A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. H. GRELÉ

#### Société Manufacture de doris en liquidation

### A VENDRE

Une machine à vapeur de 12 chevaux faisant fonctionner une scie à ruban et une machine à percer.—Un tour.—Une forge à braser avec outils et accessoires; le tout en bon état. — Facilité de paiement.

Bois dur assorti. — Bois de pin.

S'adresser à MM. Gloanec et Daygrand, liquidateurs.

### A VENDRE

#### L'habitation CELLIER

sise à l'Ile aux Chiens

comprenant boutique de détail, maison d'habitation, deux grands magasins, jardin et boulangerie. Accès de droit à la cale la desservant.

S'adresser pour renseignements à M. LEGENTIL à l'Ile aux Chiens.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

